

Règlement Particulier

« 1^{ère} ENTRE VEZERE et DORDOGNE » 2019

Organisation de l'ECTC 24

Article 1

La course « Entre Vézère et Dordogne » est organisée par l'entente Cycliste Trélassac C24 sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme et ECTC 24.

Elle est organisée au profit de l'association **AMARMYUL** (*maladies rares épileptiques et unverricht-lundborg*)

Elle a lieu le samedi 22 juin à St Chamassy (24)

Cette course se déroule en deux ½ étapes : Le matin un Contre la montre individuel de 9,3 Km, (le 1^{er} départ est fixé à 9 h 30) et l'après midi une course en ligne de 90.2 Km. (départ à 14 h 30)

Article 1 bis

La permanence est située dans la salle des fêtes du village de St Chamassy. Elle sera ouverte dès 8 h du matin. Les coordonnées de la course peuvent être demandées auprès du Président de l'EC Trélassac C24 Monsieur **Serge JOUBERT** (téléphone 06 79 80 46 53)

Article 2

Cette épreuve est soumise au règlement de la F.F.C. Le classement se fait au temps

Article 3

Elle est ouverte aux licenciés des catégories Seniors 2, Seniors 3, Pass-Cyclisme et Juniors
C'est une épreuve individuelle

Article 4 Engagements

Les engagements se feront obligatoirement par internet

Le prix des engagements a été fixé à 9 €

Les organisateurs établiront la liste des partants compte tenu des engagements par internet.

Article 5 Parcours

Le parcours se compose d'une boucle de 9,3 Km pour le circuit du contre la montre individuel du matin

Et d'une boucle de 90.2.Km pour le circuit de l'après midi qui se termine par 3 boucles de 9.3 Km sur le circuit de St Chamassy et Audrix.

Article 6 Classements annexes

Un classement annexe sera disputé pour les Points Chauds (PC) avec une attribution de 4 pts, 2 pts, 1 pt

Un classement annexe sera disputé pour les Meilleur Grimpeur (MG) avec une attribution de 4 pts, 2 pts, 1 pt

Un classement particulier aura lieu pour la catégorie des Juniors avec grille de prix (se référer à l'article 8)

Article 7 Sécurité

Tous coureurs ou groupes situés a plus de 10 minutes du groupe principal devra quitter l'épreuve (article 2-3-015 page 41 du règlement FFC)

Article 8 - Dotations

Meilleur sprinter 100€ X 5

29€	23€	17€	14€	8€
-----	-----	-----	-----	----

Meilleur grimpeur 100€ X 5

29€	23€	17€	14€	8€
-----	-----	-----	-----	----

Juniors 100€ X 5

29€	23€	17€	14€	8€
-----	-----	-----	-----	----

Contre la montre 200 € X 10

40 €	35 €	30 €	24 €	15 €	14 €	12 €	11 €	9 €	8 €
------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----

Course en ligne 200€ X 10

40 €	35 €	30 €	24 €	15 €	14 €	12 €	11 €	9 €	8 €
------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----

Classement général 320 € X 15

62 €	51 €	40 €	34 €	26 €	23 €	20 €	14 €	12 €	9 €	8 €	6 €	5 €	5 €	5 €
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Total des prix : 1020 €

Article 9- Dépannage

L'organisation fournira deux voitures de dépannage neutre.

Il y aura possibilité aux directeurs sportifs de suivre la course lorsqu'au moins 5 coureurs représentant le club sont engagés

L'ordre des voitures sera déterminé par le classement du contre la montre

Article 10 – Ravitaillements

Aucun ravitaillement n'aura lieu lors de la course du contre la montre du matin.

Les ravitaillements de la course en ligne se fera suivant la réglementation fédérale, avec l'accord du collègue des Arbitres

Article 11 – Protocole

Après l'arrivée le vainqueur et les lauréats des éventuels prix spéciaux ont l'obligation de participer aux cérémonies protocolaires, vêtus de la tenue de course ou du survêtement aux couleurs de leurs équipes dans un délai de 10 minutes

Article 12 – Contrôle médical

Un local situé à proximité la permanence sera réservé à cet effet..

Article 13 – pénalité

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines et amendes prévues au barème des pénalités de la F.F.C

Article 14

Tout manquement au présent règlement sera géré en application des textes des règlements F.F.C. et réglé par les Arbitres de la course

ATTENTION : Un repas coureur peut être pris sur place, au prix de 12 €uros, seulement sur commande auprès des organisateurs et seulement avant le lundi 17 juin 2019 (dernier délai).

A monsieur Serge JOUBERT (téléphone 06 79 80 46 53)